



«Langues des villes, langues des vies»  
Pratiques langagières et citoyenneté

2016

**I Cahier des charges de l'appel à projet**  
**II Dossier de demande de demande de subvention**

## I) CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A PROJET

### Langues les villes, langues des vies

#### « Les projets Pratiques Langagières 2016 : pratiques langagières et citoyenneté »

*« Parler la même langue, c'est construire une identité commune. La construction d'une identité commune et l'intégration sociale sur un territoire sont aussi confortés par la reconnaissance de parcours multiples. Les langues n'existent pas sans leurs locuteurs : elles ne sont pas des données mais des produits de l'activité sociale, où les personnes se côtoient, échangent, construisent de la langue » Jean Michel ELOY-Socio linguiste*

#### I- Contexte et objectifs

La région Nord Pas de Calais témoigne de la diversité langagière enracinée dans le territoire qui teinte le patrimoine commun d'accents populaires, et mêle le ch'ti, l'arabe, le polonais, le wolof, le « sms » et bien d'autres influences encore. La créativité et les compétences que sous-tendent les pratiques langagières en œuvre dans les villes et leurs quartiers, ne sont ni vraiment reconnues, ni valorisées (accents, invention de mots, emprunts de mots à d'autres langues, influence des nouvelles technologies), de ce fait, les notions de communication « pratiques langagières » sont altérées, et le manque de reconnaissance de ces savoirs construits ne favorise pas les relations entre les générations, entre les différents groupes sociaux et entravent les démarches individuelles vers les lieux d'apprentissage linguistique en français par manque de confiance dans ses savoirs propres ou les participations aux instances du quartier, de la ville, des institutions.

La langue est fondatrice de l'idée même de nation et parler la même langue, c'est construire une identité commune. Pour partager, pour tisser du lien social encore faut-il se comprendre. Pour autant il y a une reconnaissance de la richesse produite par l'apport de la diversité des langues.

Aussi, les projets Pratiques Langagières viennent compléter la seule approche didactique de la langue et visent à promouvoir la diversité des stratégies langagières, à accorder la même valeur à chaque histoire et trajectoire des individus et groupes sociaux, à œuvrer pour que chaque locuteur soit reconnu dans ses diverses compétences linguistiques.

**En 2016, le thème prioritaire de l'appel à projet « pratiques langagières et citoyenneté » porte sur l'approche des pratiques langagières liées aux valeurs de la République et de la laïcité.**

#### **La langue est affaire de reconnaissance**

A la croisée de la sphère privée et de la sphère publique, la langue est d'abord affaire de sentiments, d'appartenances, elle est aussi affaire d'héritages et de transmission. Le langage est donc au carrefour d'une multiplicité de positionnements humains qui le constituent, le démultiplient, le font évoluer et se transformer.

Les langues sont porteuses d'histoires, elles sont parties intégrantes du parcours de vie.

Les Pratiques Langagières sous tendent divers univers sociaux, culturels et des expériences humaines toujours en mouvement.

L'objectif du travail sur les pratiques langagières est de développer une approche positive des compétences des habitants et aussi de les reconnaître acteurs des processus de transformation collectifs et personnels.

L'ambition de l'appel à projet est de travailler la langue autrement, de la valoriser, d'observer ce qu'elle porte d'histoire, d'emprunt, et de regarder ce qu'elle apporte comme compréhension de l'environnement, ce qu'elle traduit des rapports des uns aux autres.

## I- Les Projets Pratiques Langagières

Les objectifs visés par les projets pratiques langagières sont :

- ❖ Aborder les publics comme possédant un savoir construit par l'expérience (puisque tout à chacun rencontre des univers langagiers différents)
- ❖ Associer les publics à toutes les étapes du projet (de sa conception à son évaluation)
- ❖ Interroger la diversité des univers et conditions des productions langagières des publics
- ❖ Valoriser la créativité langagière des publics issue de la rencontre des différents registres langagiers
- ❖ Permettre une expression sur les relations sociales vécues ayant permis de développer des compétences langagières ou au contraire les ayant entravées

## **II – Critères d'éligibilité des projets**

L'appel à projets concerne tout projet s'appuyant sur les pratiques langagières des habitants.

**Les projets devront inclure dans leur démarche les conditions suivantes :**

### **a) Les publics concernés**

- ❖ Les projets Pratiques Langagières s'adressent à tous les publics (jeunes, adultes, hommes, femmes ...) des territoires prioritaires de la Politique de la Ville
- ❖ Ils peuvent concerner des groupes ou organisations collectives dans leurs multiples productions langagières :
  - 1) pratique, connaissance, transmission du français et des langues autres que le français : langues régionales (métropole et outre-mer), langues de l'immigration ...
  - 2) parcours ou « histoire linguistique » de chacun/e
  - 3) réflexion sur les notions de « langue étrangère » - « langue première/maternelle » - « langue seconde » : une langue « étrangère » pour soi est langue « première » pour un autre...
  - 4) pratiques de l'oral et de l'écrit dans diverses langues, divers alphabets, diverses situations, divers instruments (ordinateurs, crayons etc.) divers registres et les contacts / mélanges qui en résultent
  - 5) jargons, codes et reconnaissance mutuelle des membres de groupes générationnels, partageant des valeurs ou des goûts communs etc.
  - 6) positionnement de chacun/e vis-à-vis de la diversité des langues et des registres, règles sociales plus ou moins tacites pour les pratiques langagières : ce qu'il est « bon » de dire, ce qui « ne se dit pas », la différence entre hommes et femmes, entre adultes et enfants de ce point de vue etc.

### **b) Les contenus**

**Un « projet Pratiques Langagières n'est » pas :**

- ❖ Un atelier de formation ou d'apprentissage linguistique.
- ❖ Un atelier de théâtre ou d'écriture au sens strict : ces disciplines artistiques peuvent être convoquées mais uniquement si les conditions énoncées précédemment sont respectées
- ❖ Limité à un « espace de parole »

**Les contenus de :**

- **cet appel à projet « Pratiques langagières : langues des villes, langues des vies » et**
- **de l'action retenue dans ce cadre doivent être transmis aux différents intervenants et aux publics, et travaillés avec eux**

**A titre indicatif et non exhaustif les supports suivants peuvent être mobilisés :**

- ❖ Exploration de la diversité des registres de langage dans la sphère privée : affectifs, amicaux ou familiaux, dans la sphère publique : institutionnels, juridiques, médiatiques ...
- ❖ Exploration et valorisation à travers les registres langagiers des emprunts et héritages entre les langues.

## Les modalités

### Les Projets Pratiques Langagières sont fondés sur :

- ❖ Des démarches collectives
- ❖ La recherche de croisement des approches des professionnels, disciplines et des intervenants (ex : écrivain, plasticien, sociologue, historien, poète, journaliste ...) pour enrichir le projet.  
N.B, ce n'est pas le croisement de plusieurs pratiques artistiques qui constitue un travail sur les registres de langage
- ❖ Une garantie de rigueur et de qualité à chaque étape du projet
- ❖ La mobilisation obligatoire d'intervenants compétents sur les sujets et approches choisies.

### c) La restitution

- ❖ Les projets pratiques langagières aboutiront à une production diffusable à partir de supports variés **(dans l'objectif de laisser des traces pour tous)**
  - une production restituée aux publics participants (premiers concernés)
  - une production capitalisable dans le cadre d'une dynamique régionale (cf.\* ci-dessous)

### d) Les porteurs de projet doivent en outre s'engager à :

- ❖ Faire connaître et partager le projet auprès des autres porteurs retenus dans le cadre de cet appel à projet régional en participant à un ou plusieurs temps de formation et de valorisation organisés à l'échelle régionale par la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale.
- ❖ Contribuer à la capitalisation des acquis et des expérimentations en matière de pratiques langagières et ainsi participer à la constitution d'une base régionale de ressources sur le sujet.
- ❖ Faire apparaître sur tous les documents concernant l'action retenue dans l'appel à projet : **le logo de la Préfecture de Région et le logo des Pratiques langagières.**

## III – Modalités d'évaluation

La Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale, en lien avec les deux Directions Départementales Cohésion Sociale du Nord et du Pas-de-Calais engagera une évaluation des projets sélectionnés.

## IV – Sélection des demandes éligibles

Instruits par la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale, les dossiers seront examinés par un comité de pilotage garant du respect du présent cahier des charges ; ce comité est composé de :

- ❖ La Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale
- ❖ Les Directions Départementales Cohésion Sociale du Nord et du Pas-de-Calais
- ❖ La DRAC

Les résultats de cette instruction seront connus fin juin 2016

## V – Eligibilité

La subvention sera allouée aux personnes morales de droit privé ou public à but non lucratif : associations, structures ou établissements à caractère pédagogique ou culturel, radio associative ...

## VI – Modalités de financement

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une subvention de la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale **plafonnée à 9 000 €.**

---

## **VII – Composition des dossiers**

Les projets doivent être impérativement présentés sur le **support-dossier ci-joint**

## **VIII – Dépôt des dossiers**

**Le dossier de candidature devra parvenir à la**

**DRJSCS  
Mission Politique de la Ville  
35 rue Boucher de Perthes  
59000 Lille**

**au plus tard le 31 mars 2016 (cachet de la poste et/ou date de courriel  
faisant foi)**

*Nous sommes là pour vous aider*



## Association

Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association



N° 12156\*03

Appel à projet «langues des villes, langues des vies»  
**PRATIQUES LANGAGIERES 2016**

Délégation territoriale Nord – Pas-de-Calais de l'ACSE

# II - Dossier de demande de subvention

**Veillez cocher la case correspondant à votre situation :**

- première demande
- renouvellement d'une demande

**Organisme demandeur : (compléter ci-dessous)**

**Intitulé de l'action :**

Cadre réservé au service

**Le présent dossier n'est utilisable qu'à l'occasion des demandes formulées au titre de l'année 2016**

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord - Pas-de-Calais Picardie  
20, Square Friant Les 4 Chênes - 80039 Amiens CEDEX 01  
Tél. 03 22 33 89 00 - Fax : 03 22 33 89 33 – [www.nord-pas-de-calais-picardie.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais-picardie.drjscs.gouv.fr)

# 1-1. Présentation de votre association

## Identification de l'association

Nom de votre association : .....

Sigle: .....

Objet : .....

Adresse de son siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

Adresse site internet : .....

Numéro SIRET : ..... Numéro de récépissé en préfecture : .....

**(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir p 2 « Informations pratiques »)**

Adresse de correspondance, si différente : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*).

.....  
.....

## Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## Identités et adresses des structures associatives relevant du secteur marchand avec lesquelles vous êtes lié :

.....  
.....

# 1-2. Présentation de votre association

*Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou les mises à jour.*

## I) Renseignements administratifs et juridiques

Date de publication de la création au Journal Officiel : .....

**Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?**  oui  non

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?**  oui  non

Date de publication au Journal Officiel : .....

**Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?**  oui  non

## II) Renseignements concernant les ressources humaines

**Nombre d'adhérents de l'association :** .....

(à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

dont  hommes  femmes

### Moyens humains de l'association

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.

<b>Bénévoles :</b>	
--------------------	--

<b>Nombre total de salariés :</b>	
-----------------------------------	--

<b>Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé / ETPT<sup>1</sup>) :</b>	
--	--

**Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :** ..... Euros.

<sup>1</sup> Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 \* 3/12 ETPT.

## 2. Budget prévisionnel de l'association

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

**Exercice 20**

**date de début :**

**date de fin :**

CHARGES	MONTANT <sup>(2)</sup> EN EUROS	PRODUITS <sup>(1)</sup>	MONTANT <sup>(2)</sup> EN EUROS
<b>60 – Achat</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables ( eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement		Autres prestations	
Autres fournitures			
<b>61 – Services extérieurs</b>		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Sous-traitance générale		<b>Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))</b>	
Locations		DDTEFP/DRTEFP	
Entretien et réparation		ACSE	
Assurance		DRSP	
Documentation		<b>Région(s)</b>	
Divers		Action économique	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		<b>Département(s)</b>	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Direction de l'action économique	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		<b>Communes</b>	
Frais postaux et de télécommunications		Politique de la ville	
Services bancaires, autres		PLIE	
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
<b>64- Charges de personnel</b>		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels			
Charges sociales		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>66- Charges financières</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>		<b>79 - transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

# 3-1. Description de l'action

## Personne chargée de l'action :

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## Présentation de l'action

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

### 1) LE PUBLIC

1-1) A quel(s) public(s) s'adresse votre action, et à partir de quels critères ciblez-vous ce public ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

1-2) Combien de personnes en seront bénéficiaires ?

.....  
.....

1-3) Quelles sont les modalités de concertation avec le public sur la co-construction de l'action en fonction de l'appel à projet ?

.....  
.....  
.....  
.....

### 2) LE PROJET :

Intitulé de l'action :

2-1) Quels sont les objectifs visés à travers cette action ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....







## 3-2. Budget prévisionnel de l'action

CHARGES	Montant (2)	PRODUITS	Montant (2)
<b>I. Charges directes affectées à l'action</b>		<b>I. Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60 - Achat</b>		<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation<sup>(1)</sup></b>	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>ACSE</b>	
Locations		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s):	
Documentation		-	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux ( à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
<b>64 - Charges de personnel</b>		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>I. Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>I. Ressources indirectes affectées à l'action</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
Total des charges		<b>Total des produits</b>	
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

L'association sollicite une subvention de €

- (1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

## Annexe au budget prévisionnel de l'action

- I. Quels critères avez-vous utilisés pour répartir les charges indirectes dans les diverses catégories proposées?
- II. Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée<sup>2</sup> ?
- III. Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération subventionnée

---

<sup>2</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

## 4. Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), ..... (nom et prénom)  
représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1) :

### au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte : .....  
Banque ou centre : .....  
Domiciliation : .....

Code Banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le ..... à .....

Signature en bleu

Des informations sur l'obtention d'une garantie ou d'une avance sur fonds de roulement d'un établissement de crédit sont disponibles sur le site <<<http://www.associations.gouv.fr>>>, rubrique « Le financement des associations » "

### Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Préfecture de la Région  
Nord – Pas-de-Calais - Picardie**

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord - Pas-de-Calais Picardie  
20, Square Friant Les 4 Chênes - 80039 Amiens CEDEX 01  
Tél. 03 22 33 89 00 - Fax : 03 22 33 89 33 – [www.nord-pas-de-calais-picardie.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais-picardie.drjscs.gouv.fr)